# La Conférence de Brazzaville de 1944 ou l'indépendance contrôlée des colonies françaises d'Afrique

# Khadim Ndiaye

« Penser que la Grande-Bretagne, la France ou toute autre puissance coloniale gardent des colonies sous "trusteeship" jusqu'à ce qu'elles soient « capables » — à leur sens — de se gouverner elles-mêmes, quelle erreur, quelle méprise! Les puissances coloniales ne peuvent pas s'offrir le luxe de s'exproprier. Donc s'imaginer que ces puissances coloniales voudront, sans contrainte, apporter à leurs colonies la liberté et l'indépendance sur un plateau d'argent, c'est là le summum de la folie! » — KWAME NKRUMAH, Towards Colonial Freedom

« Chaque fois que les colonialistes nous invitent à une collaboration pour un progrès commun de nos deux peuples, ils ont cette arrière-pensée d'arriver avec le temps, à nous supplanter. Voilà pourquoi tout ce qu'ils nous offrent n'est qu'un vaste mirage qui peut égarer un peuple entier, grâce à la complicité de quelques-uns. » — CHEIKH ANTA DIOP, Nations nègres et culture

Le nouveau Sommet Afrique-France qui se tient à Montpellier en France au mois d'octobre 2021 ne déroge pas aux effets d'annonces des sommets précédents. Il est envisagé une réinvention de la relation Afrique-France, un questionnement et une redéfinition des fondamentaux de la relation, une écoute de la jeunesse et la création d'un « espace de dialogue orienté vers l'avenir ». Soixante-dix-sept ans plus tôt, en 1944, s'ouvrait à Brazzaville, en pleine guerre mondiale, une conférence

africaine française, qui peut être considérée comme l'ancêtre des sommets francoafricains. Il y était question également de « renouveau », d'« avenir », de « progrès » et de « bases nouvelles » à établir dans les relations franco-africaines. L'intention profonde derrière le projet était toutefois le maintien des colonies dans les liens de la domination afin de pérenniser l'empire colonial français.

En cette veille de sommet franco-africain, revenir à la conférence de Brazzaville permet de comprendre comment, derrière les déclarations de bonnes intentions, il y a cette volonté constante de contrôler l'évolution des territoires africains francophones.

# Quand le contexte impose des transformations

En 1940 la France est sous occupation allemande, les membres de son administration divisés entre le gouvernement vichyste et le régime de résistance de la France libre menée par le général de Gaulle depuis Londres. Son empire colonial est menacé d'extinction. Des territoires comme l'Indochine, Madagascar, les Antilles, le Togo, le Cameroun, l'Afrique-Occidentale française (AOF), l'Afrique-Équatoriale française (AEF) basculent dans le camp de Vichy. Le 26 août 1940, le Guyanais Félix Éboué, gouverneur du Tchad, se rallie à la France libre, entraînant à sa suite le Cameroun, le Congo-Brazzaville et l'Oubangui-Chari (la République centrafricaine actuelle). Grâce à lui, la France reste debout. Deux mois après son ralliement, le général de Gaulle lance le 27 octobre 1940 à Brazzaville un manifeste annonçant la création d'un Conseil de Défense de l'Empire. Nommé le 12 novembre 1940 gouverneur général de l'AEF, Éboué est partie prenante de ce conseil. C'est de l'AEF, zone de ravitaillement en hommes et en matières premières des Alliés, que partiront les premières forces armées de la France libre. Brazzaville, la capitale, sera considérée par le Général comme le « refuge » de l'« honneur » et de l' « indépendance » français.

Mais au sein de l'Empire colonial français se développent de plus en plus des revendications nationalistes. Un débat international se pose également sur le statut des colonies. Les États-Unis qui ont aidé par diverses manœuvres militaires (opération *Exporter* en 1941, *Ironclad et Torch* en 1942) à maintenir les colonies françaises dans le camp des Alliés, fustigent le colonialisme et penchent pour l'émancipation des peuples. L'article 3 de la Charte de l'Atlantique signée en

1941 par Roosevelt et Churchill invite au respect du « droit qu'a chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre » et à la restauration des « droits souverains et le libre exercice du gouvernement à ceux qui en ont été privés par la force ». Le gouvernement américain publie même en mars 1943 un « Projet de déclaration des Nations unies sur l'indépendance nationale » des peuples. Ces principes d'émancipation sont réaffirmés avec force par Cordell Hull, secrétaire d'État, envoyé à la Conférence de Moscou de 1943.

Hésitant mais contraint à mener des transformations, l'Empire britannique s'engage sur la voie d'une réforme contrôlée, qui évolue vers la création d'un ensemble commun, le Commonwealth, dans lequel les membres sont considérés comme « libres et égaux » (Déclaration de Londres de 1949). Au sein des élites françaises, des discussions se font jour sur la manière de gouverner les colonies. Aux partisans de la centralisation assimilatrice et de l'administration directe s'opposent les tenants de théories réformistes et libérales au rang desquels on peut citer le gouverneur Félix Éboué, Henri Laurentie, homme de main d'Éboué et Pierre-Olivier Lapie, gouverneur du Tchad. Ces derniers joueront un rôle clé dans l'organisation de la Conférence africaine française plus connue sous le nom de « Conférence de Brazzaville », organisée du 30 janvier au 8 février 1944.

# Une conférence sans la présence des Africains

Décidée à l'été 1943 par de Gaulle, préparée par Henri Laurentie, nommé en 1943 au poste de directeur des Affaires politiques du commissariat aux Colonies, la conférence sera une réponse française aux pressions extérieures. Il s'agit de s'adapter au nouveau contexte international en discutant des orientations futures de la politique coloniale française. Toutefois, cette rencontre convoquée pour parler de l'avenir des colonies est faite sans la participation des Africains. Elle réunit les gouverneurs généraux et les gouverneurs de tous les territoires africains français, des experts et des observateurs représentant les territoires de l'Afrique du Nord.

Au cours de la séance du 3 février 1944, le gouverneur général Éboué annonce que des rapports avaient été remis par des intellectuels africains, lesquels vont passer pour les voix africaines de rencontre. Il s'agit de quelques élites triées sur le volet, des indigènes dits « évolués » et autres notables : Cercle des Évolués de Brazzaville, Jean-Rémy Ayouné de Brazzaville, Fily Dabo Sissoko, chef du canton

de Niamba en AOF, futur député du Soudan français à l'Assemblée constituante française en 1945 et futur chef du Parti progressiste soudanais (PSP).

# « Une nouvelle politique indigène »

Éboué définit dans une lettre circulaire du 8 novembre 1941 — reproduite dans un opuscule publié en 1945 — les grandes lignes de ce qu'il appelle « La nouvelle politique indigène pour l'Afrique-Équatoriale française ». Cette lettre circulaire est née de trois jours de discussions d'une commission consultative d'une cinquantaine de membres qui réunit les gouverneurs des colonies et les représentants des valeurs spirituelles et économiques d'AEF, qui ont travaillé sur un rapport préparé par les services du Gouvernement général. Dans la circulaire, Éboué appelle à une « révolution » pour, dit-il, rompre avec « certains errements, à la routine, à des préjugés certains ».

L'objectif d'Éboué est d'instaurer une sorte d'administration indirecte, c'est-à-dire accorder plus d'autonomie aux Africains, notamment aux chefferies afin qu'elles servent mieux la France. « Nous allons ensemble nous assurer, écrit-il, que l'Afrique Equatoriale, au lieu d'être servie par la France, comme on l'a vu trop souvent, sera en mesure, demain, de servir la France ». Pour cela, il importe, dit-il, « de disposer d'une population indigène non seulement saine, stable et paisible, mais qui croisse en nombre et progresse dans l'ordre matériel, intellectuel et moral jusqu'à nous donner cette collaboration des cadres, cet appoint des masses sans lesquels la mise en valeur ne sera jamais qu'un mot. »

Réformiste, épris des idéaux de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) et de la « France équinoxiale », obédience à Cayenne de la Grande Loge de France (GLDF), Éboué ne cache pas son désir de voir les colonies libérées du carcan du centralisme négateur des identités culturelles. « Faire ou refaire une société, sinon à notre image, du moins selon nos habitudes mentales, c'est aller à un échec certain », constate-t-il. Il faut, pour réussir, « promouvoir les institutions politiques indigènes », administrer avec les élites locales et mettre à contribution leur pouvoir. Partisan de l'association, Éboué sait que si l'administration coloniale détient la légalité, elle n'a pas la légitimité, qui appartient aux chefs locaux. En restaurant donc l'autorité de ces chefs, la France sera en mesure d'en faire une élite à son service. La « bourgeoisie locale », constituée de

Français noirs et de métis, ne sera pas en reste. Ces « notables évolués » qui affectent les « beaux costumes », le « langage recherché » et les « manières affranchies » selon Éboué, constitueront le gros de l'équipe chargée de la gestion des villes. Il s'agit ensuite, sans trop perturber l'équilibre de l'Africain, de réformer le droit coutumier qui « sera revêtu de christianisme », de mener un travail de direction et de contrôle du mariage et de la polygamie. Quant à l'enseignement, il devra permettre de discipliner notamment les « fils de chefs » et de fournir les auxiliaires indigènes pour la mise en valeur économique de la colonie.

La lettre circulaire d'Éboué, minutieusement échafaudée, ainsi que le document préparatoire rédigé par Henri Laurentie, constituent la base de travail des participants à la rencontre de Brazzaville.

#### La Conférence : un « renouveau » selon de Gaulle

C'est René Pleven, Commissaire aux Colonies, qui donne le ton en prononçant le discours d'ouverture de la conférence. Après avoir martelé que la rencontre est « l'indice que commence une phase nouvelle du redressement français » et le lieu de « l'élaboration de notre politique de demain », il en annonce les objectifs qui ne se limitent pas aux seules visées économiques. C'est, entre autres prétentions, « l'incorporation des masses indigènes dans le monde français » et « l'ascension des populations africaines vers la personnalité politique qui retiendront une partie très importante et peut-être la plus longue du temps de la Conférence, en un mot, l'homme et la société humaine auront à Brazzaville la primauté. » Pleven minimise toutefois les pressions internationales invitant à l'affranchissement des peuples coloniaux après la guerre. Niant les discriminations au sein de l'Empire, il insiste sur les aspirations humanistes de la colonisation française et la volonté de conduire les peuples colonisés vers l'indépendance, mais dans un cadre strictement français : « Dans la France coloniale, il n'y a ni peuples à affranchir ni discriminations raciales à abolir [...]. Il y a des populations que nous entendons conduire, étape par étape, à la personnalité, pour les plus mûres aux franchises politiques, mais qui n'entendent connaître d'autre indépendance que l'indépendance de la France. »

Prenant à son tour la parole, le général de Gaulle évoque la grandeur de la France et sa « vocation civilisatrice » rendue possible par de grands hommes qui ont « pénétré, pacifié, ouvert au monde, une grande partie de cette Afrique noire ».

Il rend hommage également aux Africains qui ont contribué « dans d'importantes proportions » à l'effort de guerre des Alliés et indique le rôle important que joue Brazzaville, « refuge de notre honneur et de notre indépendance et qui restera l'exemple du plus méritoire effort français ». Si le conflit mondial « précipite l'évolution » et incite à réfléchir sur la « condition de l'homme », de Gaulle n'entend pas rester passif face aux pressions des puissances extérieures qui veulent s'immiscer dans les affaires françaises. C'est à leur intention qu'il précise : « Il appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté ». Par cette affirmation de souveraineté, le Général veut montrer qu'en dépit de la capitulation de Vichy, la France a le contrôle sur le gouvernail dans les colonies et qu'elle reste apte à superviser les transformations nécessaires qui devront ouvrir la « route des temps nouveaux ».

Toutefois, s'il parle de « renouveau » et d'évolution souhaitable des colonisés qui doivent « participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires », les réformes futures ne pourront se faire selon lui que dans le cadre de la communauté française. C'est le mot d'ordre qu'il donne aux gouverneurs et autres membres présents à la conférence : « Vous étudierez ici, pour les soumettre au gouvernement, quelles conditions morales, sociales, politiques, économiques et autres vous paraissent pouvoir être progressivement appliquées dans chacun de nos territoires, afin que, par leur développement même et le progrès de leur population, ils s'intègrent dans la communauté française avec leur personnalité, leurs intérêts, leurs aspirations, leur avenir. »

# Exclure « toute possibilité d'évolution hors du bloc français »

Au cours des travaux de la conférence, les participants formulent une série de recommandations aux plans politique, économique et social. Ils préconisent la création d'une Assemblée fédérale et l'élection de représentants des colonies. Cette idée d'une fédération franco-africaine vient d'Henri Laurentie, qui n'hésite pas à afficher ses ambitions libérales avant la rencontre : « Notre intention, c'est de marquer chaque étape de l'évolution indigène par une extension nouvelle des libertés politiques. Ainsi aurons-nous peu à peu un self-government. » Sa proposition d'associer les colonisés à la gestion de la chose publique dans leur propre pays

se heurte toutefois à l'opiniâtreté des tenants de l'administration directe. Les tiraillements se ressentent dans le contenu de la recommandation finale : si la Conférence reconnaît que la représentation des colonies dans le passé ne donne pas satisfaction et qu'il est désormais désirable qu'elles soient représentées au sein de la future assemblée chargée de la rédaction de la nouvelle constitution française, la « complexité de la question » est mise en avant. Elle exige, fait-elle savoir, plus de « précision et de rigueur » quant aux attributions qui seront réservées au pouvoir central et celles qui seront reconnues aux colonies. N'étant pas finalement résolue, la question de la représentation est confiée à une « Commission spéciale d'experts » qui doit être désignée par le gouvernement pour examiner les différentes propositions. La ligne jacobine semble cependant l'emporter dans le texte : le parlement nouveau à créer doit, selon la Conférence, « affirmer et garantir l'unité politique infrangible du monde français ».

Au plan social, la situation des « Européens ou non-Africains » est discutée. La conférence émet comme recommandation que les « emplois des cadres d'exécution » soient confiés aux indigènes. « L'élite indigène » passée par l'éducation coloniale doit en effet éprouver ses capacités dans la gestion des affaires et du commandement. À cet égard, la conférence invite les gouverneurs à s'inspirer des principes formulés dans la circulaire du gouverneur général Éboué. Les « cadres de commandement et de direction » sont, eux, réservés aux citoyens français.

Pour consolider les liens de l'administration directe, une distinction est effectuée entre « affaires d'État ou de famille » et les « affaires civiles et commerciales ». La Conférence plaide pour l'interventionnisme de l'administration coloniale dans les affaires familiales. La liberté du mariage est proclamée. La polygamie, décrit dans le texte final comme un « fléau de l'Afrique Noire », devra être combattue par tous les moyens. Les affaires civiles et commerciales continuent, elles, d'être jugées par la coutume. Au plan pénal, il est recommandé la rédaction d'un code pénal commun à tout le continent africain s'inspirant des dispositions du Code pénal de l'Afrique-Occidentale française (AOF).

En sa séance du 8 février 1944, la Conférence recommande que l'enseignement colonial pénètre les masses et autorise la « sélection des élites ». Cet enseignement devra être uniquement donné en français présenté comme « langue

véhiculaire unique ». Aucune concession ne doit être faite sur ce point, précise la déclaration finale. L'emploi pédagogique des dialectes locaux sera interdit dans les écoles privées et dans les écoles publiques. Cette exigence est d'ailleurs rappelée le 15 mars 1944 par René Pleven à l'Assemblée Consultative Provisoire sur les travaux de la Conférence Africaine Française : « la Conférence, affirme-t-il, prenant à son compte les avis des chefs des services de l'enseignement a demandé, non seulement que le français constitue la langue véhiculaire unique, mais que la leçon de français soit considérée comme le moyen essentiel de formation intellectuelle et morale ». Pleven souligne notamment la tendance assimilatrice qui a prévalu sur cette recommandation, qui veut que « l'évolution de l'Africain français fasse de lui psychologiquement, par étapes, un Français africain ».

Les autres recommandations de la Conférence portent sur l'organisation du travail, le régime des pensions, les travaux publics, l'industrialisation des colonies, l'amélioration de la qualité des produits agricoles, les télécommunications et l'organisation administrative. L'objectif annoncé de ces réformes étant d'accroitre le potentiel de production et l'enrichissement des territoires d'outre-mer.

Si les recommandations proposées semblent en apparence aller dans le sens d'un « progrès », elles respectent toutefois la ligne directrice émise par de Gaulle dès le départ, qui prescrit le maintien des colonies dans les liens de l'Empire afin de préserver le rôle de puissance de la France après la guerre. Cette ligne directrice détermine tout le reste. Elle écarte toute idée d'évolution hors du cadre de l'Empire et ne conçoit l'indépendance que française. C'est ainsi que dans le préambule de la déclaration finale de la Conférence, il est clairement stipulé le principe suivant : « La Conférence africaine française de Brazzaville, avant d'aborder cette partie du programme général qui était proposé à son examen, a cru devoir poser le principe ci-après : « Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-governments dans les colonies est à écarter. »

# « Un chef-d'œuvre qui fera date dans l'histoire mondiale »

La Conférence aura révélé le rôle joué par des personnalités noires dévouées à l'Empire et qui sont d'un grand secours dans les périodes de doute et de métamorphose. Éboué

en particulier, ce « grand Français, grand Africain », ce « Noir ardemment français », selon de Gaulle, aura été un acteur majeur de la conférence. L'application des recommandations contribuera également à l'éclosion d'une élite politique africaine.

Enthousiasmé en 1944 par les résolutions de la Conférence de Brazzaville, Léopold Sédar Senghor, alors enseignant, est pressé de voir ses recommandations appliquées: « Je viens juste de lire les conclusions de la conférence de Brazzaville. Elles sont un chef-d'œuvre qui fera date dans l'histoire mondiale. Cependant l'indigène qui est en moi se dit : mais à quand l'application? » Suivant une recommandation de la Conférence, une commission spéciale présidée par le Guyanais Gaston Monnerville est créée le 20 février 1945 pour étudier la représentation des territoires d'outre-mer à l'Assemblée constituante chargée de rédiger un nouveau projet de Constitution. Les colonies africaines y seront représentées par Senghor, dont le nom a été proposé par Robert Delavignette, et par le Dahoméen Sourou Migan Apithy.

Pour l'élite noire africaine, Brazzaville marque le début d'une longue carrière sur la scène politique, qui verra apparaître de grandes figures : Lamine Gueye, Fily Dabo Sissokho, Sourou Migan Apithy, Ouezzin Coulibaly, Houphouët Boigny, etc. Ces élites africaines très actives, dont certaines seront élues à l'Assemblée nationale française ou installées aux commandes des futurs États africains, feront partie, pour la plupart, de ce que le journaliste Roger Faligot appelle « Les « élites noires » au service du pouvoir gaulliste » dans les années qui suivent. Leur éclosion sur la scène politique franco-africaine est la concrétisation d'une recommandation annoncée à Brazzaville : la « sélection sûre et rapide des élites ».

# Derrière les réformes, pérenniser l'Empire

Riches en expressions faisant penser à une véritable émancipation (« route des temps nouveaux », « phase nouvelle », « ascension des populations africaines », « renouveau », « innovation », « révolution », etc.), les travaux de la Conférence africaine française de Brazzaville révèlent en fin de compte la victoire des tenants du jacobinisme colonial. Il ressort de la rencontre l'idée d'une pérennisation par-dessus tout de l'Empire sous la forme d'une entité indivisible qui écarte toute velléité d'indépendance, même si, en apparence, il s'agit, pour les organisateurs, de montrer aux puissances extérieures que la France s'investit dans l'évolution des colonisés et qu'elle leur permet de participer à la gestion de leurs propres affaires. Les bonnes

#### Le sens de l'histoire

résolutions prises — décentralisation administrative, fin de l'indigénat et du recours au travail forcé — apparaissent comme des artifices qui ne rendent pas aux colonisés la maîtrise de leur destin. Même les tenants des théories réformistes osées comme Henri Laurentie et Georges Peter, inspecteur des Colonies et directeur des Affaires Économiques du Commissariat aux Colonies, ont dû freiner leurs ardeurs libérales. Prônant un self-government progressif au niveau des colonies, Laurentie écrit dans le document préparatoire de la Conférence que ce self-government ne peut voir le jour « qu'à la suite d'une évolution assez longue et sévèrement contrôlée ». Les réformes économiques et sociales de Georges Peter allant dans le sens de l'« enrichissement des colonies » visent en réalité, comme il l'indique, le « relèvement de la Mère-Patrie ». Ainsi, les vestiges du conservatisme colonial demeurent intacts et transparaissent en toile de fond des plus audacieuses idées progressistes brandies lors de la conférence.

Brazzaville n'aura été donc, au fond, que l'acceptation par la France de l'adaptation dans un monde changeant afin d'éviter l'immobilisme et la perte du domaine colonial. La Conférence s'est révélée être en fin de compte une tribune où les liens de la domination sont réaffirmés sous des formes renouvelées. Elle a permis à la métropole de donner l'illusion de la gestion et de la maîtrise aux colonies et de s'accommoder des revendications nouvelles qui portent atteinte aux intérêts de l'Empire. L'esprit de Brazzaville, c'est la liberté sous contrôle lorsque les transformations imposées par le contexte deviennent inévitables.

# Repères bibliographiques

Yves BÉNOT, Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IV<sup>e</sup> République et la mise au pas des colonies françaises, Paris, La Découverte, 2005.

Thomas BORREL, Amzat BOUKARI-YABARA, Benoît COLLOMBAT, et Thomas DELTOMBE (dir.), L'empire qui ne veut pas mourir: une histoire de la Françafrique, Paris, Seuil, 2021. Félix ÉBOUÉ, La nouvelle politique indigène pour l'Afrique Équatoriale française, Paris, Office français d'édition, 1945.

Laurent GBAGBO, Réflexions sur la conférence de Brazzaville, Yaoundé, Éditions CLE, 1978. La Conférence africaine française, Brazzaville : 30 janvier 1944-8 février 1944, Paris, Ministère des colonies, 1945.

Janet G. VAILLANT, Vie de Léopold Sédar Senghor. Noir, Français et Africain, Paris, Karthala, 2006.